

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 5 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Décret services » pour les pharmacies : la FNI refuse le « big deal » entre les officines, la Sécu et le Ministère sur le dos des infirmières libérales !

Les pharmaciens d'officine font le siège du Premier Ministre, après lui avoir imposé par une décision du Conseil d'État, un délai au 15 juillet pour arrêter le contenu du décret relatif aux « conseils et prestations ». Ce projet qui est sur la table depuis dix ans n'avait pas avancé tant il posait de difficultés à l'ensemble des acteurs et notamment aux IDEL.

Aujourd'hui, à ce que l'on en sait, les représentants des pharmaciens voudraient en réalité changer la nature de leur profession, tentant d'imposer une forme de « big deal » au Ministère de la Santé et à l'Assurance Maladie selon lequel les pharmacies pourraient « tout faire » : des soins ambulatoires en plus de la vaccination, de la prévention comme avec le dépistage du mélanome, de la télémédecine, des conseils, etc.... et pourquoi pas la distribution de journaux en deal avec La Poste ?

Les conséquences des trépignations de cette profession appuyée par son ordre aux abondantes ressources financières, consistent à bloquer les projets d'autres professions et en particulier ceux des IDEL sabotant au passage leurs négociations conventionnelles.

La FNI y voit très clairement l'un des motifs du « lambinage » actuel des négociations infirmières. L'Assurance Maladie et le Ministère, dont il est permis de penser qu'ils ont conclu un accord avec les pharmaciens, bloquent toutes avancées conventionnelles sur des points qui relèvent pourtant du cœur de métier des IDEL. Ces avancées, portées par la FNI, s'inscrivent pourtant dans la démarche d'efficience du Gouvernement, comme le développement de la chimiothérapie orale ou la Préparation, Distribution et Administration des doses médicamenteuses, PDA en mode 2.0, couplées à une mesure objective de l'observance thérapeutique.

Après le dossier de la vaccination et les promesses de concertation non tenues de la Ministre de la Santé, de nouvelles tensions apparaissent sur le terrain, car les IDEL refusent d'assister bras croisés au démantèlement de leurs compétences orchestré par des syndicats de pharmaciens qui ne daignent même pas dialoguer.

La FNI dénonce la prise d'otages à laquelle se livrent les pharmaciens, et appelle solennellement le Premier Ministre à poser son stylo pour imposer une véritable négociation interprofessionnelle autour du projet de « décret services » qui impacte de facto la profession infirmière et dont le contenu reste sous embargo.

Les IDEL sont demandeurs de l'instauration d'une coopération intelligente avec les officines et seule l'aide du Premier Ministre permettra d'y parvenir. Cette coopération interprofessionnelle, est le socle déclaré de la stratégie de transformation du système de santé, elle aurait de fait un effet plus systémique que la formation d'une poignée d'Infirmières en « Pratiques Avancées », mise à disposition des médecins. La FNI ne se satisfera pas de ce lot de consolation qui relève de l'effet d'annonce!

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers : 01 47 42 94 13

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 – Fax : 01 47 42 90 82

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11